



Conditions de participation au jeu « Drive Win »

Du 11 janvier 2017 au 24 janvier 2017

En participant au jeu « Drive Win », vous acceptez les présentes conditions de participation. Toute contravention aux présentes conditions ou toute fraude ou suspicion sérieuse de fraude autoriserait Auchan France à annuler la participation au Jeu correspondante.

1. LE JEU « DRIVE WIN »

La société **Auchan France**, (ci-après « l'Organisateur »), société anonyme à conseil d'administration au capital de 56 882 160 euros, dont le siège social est sis 200 rue de la Recherche 59650 Villeneuve d'Ascq, immatriculée sous le numéro B 410 409 460 RCS Lille Métropole, organise un jeu avec obligation d'achat, intitulé « Drive Win » permettant aux participants de gagner par tirage au sort instantané la valeur de leurs achats sur le site Internet Auchan Drive (ci-après le « Jeu ») accessible à l'adresse <http://www.auchandrive.fr> (ci-après le « Site »).

2. DUREE DU JEU

Le Jeu débute le 11 janvier 2017 à 06h00 heure de Paris et se termine le 24 janvier 2017 à 23h59.

Par ailleurs, Auchan France se réserve le droit de mettre fin au Jeu de manière anticipée en cas de survenance d'un cas de force majeure ou de tout événement extérieur à sa volonté rendant la poursuite du Jeu impossible. La responsabilité de Auchan France ne pourra être engagée de ce fait.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le jeu est annoncé sur le site AUCHAN DRIVE.

L'accès au jeu est possible exclusivement par Internet via le site www.auchandrive.fr ou à partir de l'application mobile Auchan drive.

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique majeure n'étant pas en incapacité juridique, et remplissant les conditions suivantes (le « Participant ») :

- être résidant en France métropolitaine, Corse comprise ;
- être détenteur d'un compte Auchan Drive valide ;
- avoir effectué un achat ferme et définitif, pendant la période du jeu, d'au moins trois (3) produits logotypés « Drive Win Chance (+1, +50, +100) » sur le Site Internet, (a) ayant donné lieu à l'affichage du Jeu sur la page de confirmation de la commande du Participant, ou (b) ayant donné lieu à l'envoi au Participant d'un e-mail l'invitant à participer au Jeu à la suite de son achat ;
- avoir cumulé dans son panier au moins trois (3) produits « Drive Win Chance » dont la valeur totale des points, tel que défini en section 4, est au moins égale à 3 ;
- remplir les conditions additionnelles listées sur la page explicative du jeu indiquée sur les conditions de participation au jeu et disponibles à l'adresse http://go.luckycart.com/auchan_drive/help.



Toute annulation totale ou partielle, pour quelque cause que ce soit, de l'achat réalisé sur le Site donnera lieu à l'annulation totale ou partielle de la participation au Jeu correspondante, et, le cas échéant, à la restitution totale ou partielle (au prorata de la valeur des achats annulés) de la dotation éventuellement gagnée.

Les Participants reconnaissent que leur commande passée sur le Site n'est pas motivée, ni à titre principal, ni à titre accessoire, par l'espérance d'un gain résultant de leur participation au Jeu.

Pour participer au Jeu, le Participant doit disposer d'un accès au réseau Internet et utiliser un des navigateurs internet suivants dont la fonctionnalité JavaScript aura été préalablement activée : Firefox 47+, Internet Explorer 11+, Safari 9+, Microsoft Edge, Chrome 51+, Mobile Safari 7+ ou Android 4.1+. De même, les systèmes d'exploitation supportés sont : Windows 10, Windows 8.1, Windows 8, Windows 7, Windows XP et Mac OS 10.11+ (El Capitan), iOS 8+, Android 4.1+ (Jelly Bean). A défaut, Auchan France décline toute responsabilité en cas de problèmes techniques rencontrés pour accéder au contenu digital ou à la loterie associée au Produit.

Sont exclus de la participation au Jeu les membres du personnel de la société Auchan France ou de toute société parente et les membres de leurs familles au premier degré en ligne directe, ainsi que les membres du personnel des sociétés participant à l'organisation du Jeu et les membres de leurs familles au premier degré en ligne directe.

Chaque Participant n'aura le droit de participer au tirage au sort qu'une fois par jour, soit une fois entre 00H00 et 23H59. De même, il ne sera accepté qu'une seule participation par foyer (même nom, même adresse) par jour.

Toute contravention au présent Règlement ou toute fraude ou suspicion sérieuse de fraude autoriserait Auchan France à annuler la participation au Jeu correspondante.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation et l'impossibilité de revendiquer les gains.

La participation au Jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux promotionnels.

4. MODALITES DE PARTICIPATION

Il existe 3 niveaux de produits « Drive Win Chance (+1, +50 et +100) ». En achetant ces produits, le Participant cumule le nombre de chances correspondant à ses achats. Par exemple et pour plus de clarté, si le consommateur passe une commande avec 3 produits « Drive Win Chance +1 », 3 produits « Drive Win Chance +50 » et 1 produit « Drive Win chance +100 »: cela équivaut à 253 points « Drive Win Chance ».

La participation au Jeu sera proposée à chaque Participant après son achat dès lors qu'il respecte les conditions de participation présentes dans le paragraphe 3 et conformément à l'exemple ci-dessus.

La participation au Jeu sera alors proposée à chaque Participant après son achat, directement sur le Site ou via un email envoyé 5 minutes après la validation de la commande.

Le Participant sélectionnera alors le type de tirage auquel il souhaite participer, parmi trois options alternatives dont un tirage offrant le remboursement de son panier avec une probabilité de gain



dépendante du nombre de points « Drive Win Chance. » cumulés dans son panier avec les probabilités suivantes :

- Entre 3 et 250 points « Drive Win Chance » cumulés: 1 chance sur 150 de gagner son panier ;
- Entre 251 et 500 points « Drive Win Chance » cumulés : 1 chance sur 70 de gagner son panier ;
- A partir de 501 points « Drive Win Chance » cumulés: 1 chance sur 40 de gagner son panier.

Par exemple et pour plus de clarté, le consommateur ayant donc 253 points dans son panier aura alors 1 chance sur 70 de gagner son panier.

Le Participant déclenchera un tirage au sort instantané qui sera alors effectué informatiquement, de manière aléatoire et sans intervention humaine et conformément aux caractéristiques du Tirage qui auront été annoncées au Participant et/ou choisi par lui parmi plusieurs options sur le Site Marchand après son achat.

Le Participant sera informé en temps réel, ainsi que par email, de son gain éventuel.

Le Participant sera réputé avoir définitivement et irrévocablement renoncé à son Jeu s'il ne joue pas dans un délai de 5 jours après l'achat.

5. DOTATIONS

Lors du tirage instantané, les dotations mises en jeu consistent pour le Participant, en fonction du type de tirage pour lequel celui-ci a opté, soit, en un remboursement de la valeur du panier acheté sur le Site, soit en un autre lot annoncé avant la participation au Jeu.

Le montant du remboursement correspond à la portion du prix TTC effectivement payé par le Participant, en tenant compte des frais de port mais également éventuelles réductions ou offres promotionnelles dont le Participant a pu bénéficier par ailleurs.

6. VERSEMENTS DES DOTATIONS EVENTUELLES

Si le Participant perd au tirage au sort, Auchan France ou la société participant à l'organisation du Jeu enverra au Participant un email contenant un lien vers des magazines en version digitale (Elle, Figaro Madame, Marie Claire, Cosmopolitan, Challenges, GQ, Figaro Magazine, Paris Match ou tout autre titre).

En cas de gain, la somme ainsi gagnée sera versée par Auchan France ou par la société participant à l'organisation du Jeu au Participant par virement bancaire, ou selon tout autre mode de paiement qui serait alors proposé par Auchan France et choisi par le Participant en lieu et place du virement bancaire.

A cette fin, il sera demandé au Participant de fournir les informations bancaires nécessaires. Il pourra le faire en renseignant la rubrique appropriée accessible via l'email reçu en cas de gain.

Le versement du gain visé au paragraphe précédent interviendra dans un délai maximum de 60 jours après la date d'achat, sous réserve que le Participant ait bien communiqué à Auchan France, dans ce délai, les informations bancaires ou autres nécessaires.



Le Participant gagnant sera réputé avoir définitivement et irrévocablement renoncé à son gain si les informations précitées nécessaires à la réalisation du paiement du gain n'étaient pas reçues par Auchan France à l'issue d'un délai de 10 jours après sa participation au Jeu.

En cas de paiement du gain au Participant gagnant, Auchan France adressera au Participant gagnant un email lui confirmant le virement de ses gains sur son compte. Un délai de 3 à 5 jours peut s'écouler entre la réception de cet email et la réception effective des gains, qui correspond au délai de traitement du virement bancaire.

7. CAS DE FORCE MAJEURE – RESERVE DE PROLONGATION

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le présent jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

En cas de force majeure, des additifs ou des modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant la durée du Jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement et seront également communiqués à l'étude d'huissier en charge du dépôt du règlement.

La responsabilité de Auchan France ne saurait être engagée en cas d'erreur ou de non-distribution d'un avis de gain ou en cas de mauvaise transmission ou de retard du paiement du gain lorsque ces événements sont dus au fait ou à la faute d'un tiers (y compris le fournisseur d'accès Internet, le prestataire fournissant le service de courrier électronique ou une banque) ou du Participant lui-même (y compris en cas de saisie incorrecte de ses coordonnées personnelles et/ou bancaires).

8. LIMITATION DE RESPONSABILITE

Auchan France ne garantit en aucun cas que l'accès au Site sera ininterrompu, facile, fiable, correct, complet, satisfaisant, exempt d'erreurs, rapide ou prompt. Auchan France ne garantit pas la pérennité et la stabilité du ou des services offert(s) par le biais du Site, ni que le service répond à vos besoins particuliers ou sera fiable, ininterrompu ou exempt d'erreurs.

La connexion à l'adresse Internet hébergeant le Jeu se fait sous l'entière responsabilité du Participant. En conséquence, Auchan France ne saurait être tenu pour responsable de tout dysfonctionnement du réseau empêchant le bon déroulement du Jeu.

En cas de communication à Auchan France par l'intermédiaire du Site ou autrement, vous êtes responsable du contenu et de l'exactitude des informations ainsi transmises. Par ailleurs, Auchan France exclut expressément la responsabilité du fait des contenus qui seraient transmis par le biais du Site par courriel ou par tout autre moyen de communication.

Sous réserve des dispositions impératives de la loi applicable, dans le cas où la responsabilité de Auchan France à l'égard d'un Participant venait à être engagée, le montant de l'indemnité due à ce titre ne saurait excéder la valeur de la dotation mise en Jeu au titre de sa participation.



9. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tout élément, notamment et sans limitation, tous textes, fichiers, images animées ou non, photographies, vidéos, logos, dessins, modèles, logiciels, marques, autres éléments de propriété intellectuelle et autres données ou informations (ci-après, les « Éléments »), constitue la propriété de Auchan France ou du tiers ayant autorisé par Auchan France à l'utiliser et est protégé par les lois et règlements français et internationaux relatifs notamment à la propriété intellectuelle.

Aucun des Éléments ne pourra en tout ou partie être modifié, reproduit, copié, dupliqué, vendu, revendu, transmis, publié, communiqué, distribué, diffusé, représenté, stocké, utilisé, loué ou exploité de toute autre manière, à titre gratuit ou onéreux, par Vous-même ou par un tiers, quel que soient les moyens et/ou les supports utilisés, qu'ils soient connus ou inconnus à ce jour, sans l'autorisation préalable expresse et écrite de Auchan France au cas par cas, et Vous êtes seul responsable de toute utilisation et/ou exploitation non autorisée.

10. DONNEES PERSONNELLES

Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 dite « Loi Informatique et Libertés », dans sa version modifiée en 2004, les Participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant collectées dans le cadre du Jeu. Ils disposent également d'un droit d'opposition à la collecte de ces données.

Tout Participant peut exercer gratuitement ces droits sur simple demande auprès de Auchan France, adressée par courrier à :

Auchan CSP MARKETING - Jeu « Drive Win »
200 rue de la Recherche
CS 10636
59656 Villeneuve d'Ascq CEDEX

Les informations enregistrées par Auchan France dans le cadre de l'organisation du Jeu sont réservées à l'usage de Auchan France, et ne peuvent être communiquées qu'aux sociétés participant à l'organisation du Jeu pour les besoins de celle-ci.

Le Participant autorise Auchan France et les sociétés participant à l'organisation du Jeu à mentionner son gain éventuel dans le cadre de la promotion du Jeu sur le Site ou sur les sites Internet des sociétés participant à l'organisation du Jeu, en n'indiquant par exemple son prénom, son initiale de nom de famille et son gain, par une formule du type « *Pierre D. X euros remboursés sur auchandrive.fr* ».

Le Participant autorise également Auchan France et les sociétés participant à l'organisation du Jeu à les contacter dans le cadre d'un questionnaire de satisfaction visant à mesurer leurs appréciations du Jeu.

11. DROIT APPLICABLE, JURIDICTION COMPETENTE

Les présentes conditions de participation sont soumises au droit français.

Si tout ou partie de ces conditions de participation est déclarée invalide ou inapplicable par une juridiction ou autorité compétente, les autres dispositions continueront de s'appliquer.

Tout litige pour lequel les parties ne parviendraient pas à un accord amiable sera soumis aux juridictions françaises compétentes.



12. CONTACT

Pour obtenir davantage d'informations ou pour toute question concernant les présentes Conditions, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante :

Centrale Auchan France DRIVE
Jeu « Drive Win »
200 rue de la Recherche
CS 10636
59656 Villeneuve d'Ascq

Fait à Paris, le 10 janvier 2017.